

2015

Rencontres Nationales Sécurité des Infrastructures Routières Dispositifs de Retenue Routiers



Intervention :

> Michel LABROUSSE
DIT



Intitulé :

ENJEUX DE L'UTILISATION
DES DISPOSITIFS DE RETENUE ROUTIERS

Marne la Vallée - 17 mars 2015

ascquer
association pour la
certification et la qualification
des équipements de la route



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**





LA SÉCURITÉ PASSIVE

- Les dispositifs de retenue contribuent essentiellement à la sécurité passive :
« route qui pardonne »
- Séparation des flux
- Isolation des obstacles latéraux, lorsqu'il n'est pas possible de les supprimer ou de les déplacer



LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES GESTIONNAIRES

- Les « diligences normales » du gestionnaire pour la sécurité imposent la mise en œuvre :
 - ✓ Des dispositions prévues par la RNER
 - ✓ Des règles de l'art (guides techniques, guides d'emploi)
 - ✓ Plus généralement, de la panoplie des outils (contrôles, audits,...)



FAUT-IL RÉGLEMENTER LES OBSTACLES LATÉRAUX ?

- Idéalement oui, mais...
- Difficulté de l'écriture juridique de la mesure
- Le traitement des OL est une combinaison de mesures sur la géométrie de la route, voire sur le foncier, et de possibilités d'utilisation des dispositifs de retenue
- Les obstacles appartiennent à des personnes diverses



LES ORIENTATIONS DE LA DIT

- Jouer pleinement le rôle d'État animateur auprès des collectivités, avec l'appui du RST, pour sensibiliser sur les enjeux et offrir des outils et des méthodologies à la portée des divers gestionnaires
- Sur le RRN, maintenir les efforts financiers pour l'entretien des équipements; maintenir un haut niveau d'exigences (exemples: lors des IPMS)



LES ORIENTATIONS DE LA DIT

- Toiletter le corpus technique, en partenariat avec les collectivités, la profession,...
- Accompagner l'innovation



CONTRIBUER AUX MESURES DE SR

Mesure N°15

Généraliser à terme l'utilisation de supports de panneaux de signalisation « fusibles », qui ne nécessitent pas de glissière de sécurité, et diminuent les risques pour les deux-roues motorisés.



CONTRIBUER AUX MESURES DE SR

Mesure N°26

Fournir aux collectivités locales des outils pour les soutenir dans leurs démarches d'amélioration de la sécurité routière : guides techniques pour les encourager à réaliser, comme le fait aujourd'hui l'État sur notre réseau, des audits de sécurité ; partage de bonnes pratiques.